

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 28 novembre 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 14, 15, 16 et 19 novembre 2018

2018 V. 552 Vœu relatif au label « Respect Zone ».

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Considérant qu'aujourd'hui 88 % des Français sont connectés ;

Considérant que l'espace numérique est devenu un vecteur de solidarité et de communication mais aussi de haine et de cyber-violence, verbales et visuelles, voire même une zone de harcèlement ;

Considérant que l'association française Respect Zone propose depuis 2014 des outils de communication en ligne non violente, d'éducation au numérique, au respect et au vivre ensemble, œuvrant pour la prévention de la cyber-violence et la protection de la jeunesse ;

Considérant que des études menées par ses services démontrent que 14 % des adolescents sont cyber-harcelés et qu'une partie d'entre eux (environ 20 %) deviennent harceleurs à leur tour, pensant se défendre ;

Considérant les conséquences néfastes du cyberharcèlement sur les plus jeunes notamment : dépression, suicide, etc. ;

Considérant que durant cette dernière année scolaire on estime à 12 le nombre de décès chez les moins de 15 ans ;

Considérant qu'à ce jour, on dénombre près de 2 insultes par seconde en ligne en France ;

Considérant que 200.000 insultes par jour correspond au résultat de l'étude intitulée « 24 heures d'insultes sur Internet » du baromètre Respect Zone 2016, réalisée avec la contribution de l'agence d'analyse du Web Kantar Media ;

Considérant que Respect Zone a créé une Charte du Respect ainsi qu'un Label (alors que la Charte engage à respecter l'autre, à modérer ses propos et son espace numérique, le label, quant à lui, vise à créer un environnement non violent et respectueux ;

Considérant que de nombreux acteurs du monde économique et associatif portent ce label à l'instar de l'UNESCO, du Conseil de l'Europe, du Ministère de l'Education nationale, du Ministère de la Culture, de la DILCRAH, du Défenseur des droits, de sociétés du numérique, etc. ;

Considérant les différentes actions contre le cyberharcèlement déjà entreprises par l'Education nationale et la Ville de Paris ;

Sur proposition de Fadila MEHAL et des élus du groupe Démocrates et Progressistes, au nom de l'exécutif,

Émet le vœu :

- Que la Ville de Paris continue à s'engager contre le cyberharcèlement en s'appuyant sur les méthodes mises en place par l'association Respect zone et puisse déterminer l'opportunité ainsi que les modalités d'une labellisation consacrée à la lutte contre le cyberharcèlement.
- Que la Ville de Paris, en lien avec « Respect zone », étudie les différentes propositions de l'association telles que la mise en place d'une signalétique « Respect Zone » dans les bâtiments municipaux, des mesures de sensibilisation envers les Parisiens lors des manifestations, le développement d'« outils numériques pour le respect » (site internet, outils de modération des commentaires, formation au respect en ligne, etc.).
- Qu'un compte-rendu ait lieu chaque année devant les commissions du Conseil de Paris compétentes pour rendre compte de la lutte contre le cyber-harcèlement, en présence de l'association Respect Zone.